

La Banque agira comme agent fiscal du Dominion, et pourra sur convention, agir comme banquier ou agent fiscal pour toute province. La Banque ne peut accepter de dépôts des particuliers, de sorte qu'elle ne peut concurrencer les banques à charte dans le domaine bancaire commercial.

La Banque a son bureau principal à Ottawa, et elle maintient une agence dans chaque province, comme suit: à Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Vancouver, Saint John, Halifax et Charlottetown.

Le Gouverneur de la Banque en est l'administrateur en chef, et il est secondé par un sous-gouverneur et un sous-gouverneur adjoint. Les premiers gouverneurs ont été nommés par le gouvernement; ce sont: M. G. F. Towers, gouverneur; M. J. A. C. Osborne, sous-gouverneur, et M. L. P. St-Amour, sous-gouverneur adjoint. Les nominations futures seront faites par le conseil d'administration de la Banque, subordonné à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

Lors de la première réunion des actionnaires, le 23 janvier 1935, sept administrateurs ont été élus pour les termes d'office suivants: un administrateur qui restera en fonctions jusqu'à la troisième réunion annuelle; deux, jusqu'à la quatrième réunion; deux jusqu'à la cinquième, et deux jusqu'à la sixième. A l'avenir, les administrateurs seront élus par les actionnaires pour un terme de cinq ans. Les administrateurs doivent détenir au moins dix actions du capital de la Banque, ils doivent être des sujets britanniques ayant leur domicile ordinaire au Canada, ils ne doivent pas toucher de rémunération provenant des fonds publics sous quelque forme que ce soit, et ils ne doivent prendre aucune part à l'administration d'une banque à charte.

Il existe en outre un comité exécutif du conseil d'administration, formé du Gouverneur, du sous-gouverneur et d'un membre du conseil. Ce comité, qui siège une fois par semaine, possède les mêmes pouvoirs que le conseil, mais chacune de ses décisions est soumise au conseil d'administration à la prochaine réunion de ce dernier. Le conseil doit se réunir au moins quatre fois l'an. Le Sous-ministre des Finances est d'office membre du conseil d'administration et du comité exécutif, mais ne peut voter.

La Banque a commencé ses opérations le 11 mars 1935. Chaque mercredi, à la fermeture, la Banque est tenue de soumettre un bilan de ses valeurs actives et passives. Nous donnons ci-dessous le bilan présenté par la Banque mercredi le 17 avril 1935:

BANQUE DU CANADA.

Bilan des valeurs actives et passives, le mercredi 17 avril 1935.

PASSIF.		ACTIF.	
	\$		\$
1. CAPITAL VERSÉ.....	4,999,962.50	1. RÉSERVE:	
2. FONDS DE RÉSERVE.....		Monnaie et matières	
3. BILLETS EN CIRCULATION.....	92,779,502.82	d'or.....	106,936,409.99
4. DÉPÔTS:		Matières d'argent... ..	1,124,454.03
(a) Gouvernement		Réserve en fonds	
fédéral.....	16,213,941.92	sterling.....	192,470.24
(b) Gouvernements		Réserve en fonds	
provinciaux.....		américains.....	12,376,860.20
(c) Banques à char-		Réserve en fonds	
te.....	154,759,747.59	d'autres pays à	
(d) Autres.....	777,572.19	étalon d'or.....	15,729.68
Total.....	171,751,261.70	Total.....	120,645,924.14
5. DIVERSES VALEURS PASSIVES PAY-		2. MONNAIE DIVISIONNAIRE.....	376,238.65
ABLES EN STERLING, EN NUMÉ-		3. EFFETS ESCOMPTÉS:	
RAIRE DES ÉTATS-UNIS OU EN		(a) Commerciaux...	
DEVICES D'OR DE PAYS ÉTRANGERS	néant	(b) Agricoles, etc...	